

# Avis Technique 16/02-436\*01 Add

Additif à l'Avis Technique 16/02-436

*Mur en maçonnerie*

*Masonry wall*

*Wand aus Mauerwerk*

Caractéristiques environnementales et sanitaires examinées par le Comité Environnement et Santé de l'Avis Technique (CESAT)

*Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque NF, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :*

[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

*rubrique :*

Produits de la Construction  
Certification

- Briques spéciales pour la maçonnerie

## Monomur Bio'Bric Rectifiée

**Titulaire :** BOUYER LEROUX  
BP 5  
F-49280 La Seguinere  
Tél. : 02 41 63 76 20  
Fax : 02 41 63 76 35  
Internet : [www.biobric.com](http://www.biobric.com) et [www.bouyer-leroux.fr](http://www.bouyer-leroux.fr)  
Email : [dlibaud@bouyer-leroux.fr](mailto:dlibaud@bouyer-leroux.fr)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 16**

Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie

Vu pour enregistrement le 23 novembre 2004



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 16 de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 9 octobre 2003, la demande présentée par la Société BOUYER LEROUX, titulaire de l'Avis Technique 16/02-436 formulé sur le procédé de mur « Bio'Bric Rectifiée» de compléter ce procédé par l'indication de ses caractéristiques environnementales et la classification de ses caractéristiques sanitaires. Il a formulé sur cet Additif, l'Avis Technique ci-après qui complète l'Avis Technique 16/02-436.**

## 1. AVIS

L'Avis Technique 16/02-436 est complété sur le paragraphe suivant.

### 1.2 Appréciation sur le procédé

#### 1.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

##### CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

Par décision n° 2 du Comité Environnement et Santé de l'Avis Technique (CESAT) réuni le 24 juin 2003, les caractéristiques environnementales et sanitaires suivantes de la maçonnerie visée par le présent Avis Technique ont été adoptées :

- a. fiche de déclaration environnementale collective du « MONOMUR terre cuite rectifié pour pose à joints minces (37 cm) » conforme à la norme XP P 01-010 et synthétisée dans le tableau des impacts environnementaux présenté au chapitre 2.11 du dossier technique établi par le demandeur.  
La vérification de l'application du cadre méthodologique de la norme XP P 01-010 a porté notamment sur la cohérence du choix de l'unité fonctionnelle, de la durée de vie typique, des étapes du cycle de vie et des scénarios retenus, sur la représentativité de l'étude et les frontières du système. Elle ne concerne pas la véracité des informations qui sont fournies sous la responsabilité du demandeur.
- b. Classification C+ (très faibles émissions chimiques) pour la maçonnerie mise en œuvre dans un scénario d'utilisation « murs » objet du présent Avis Technique.
- c. Classification F (produit inerte vis-à-vis de la croissance fongique).
- d. Classification R+ (très faibles émissions radioactives) pour la maçonnerie mise en œuvre dans un scénario d'utilisation « murs » objet du présent Avis Technique.

## Conclusions

### Appréciation globale

Le présent additif fait l'objet d'une appréciation favorable. Il ne peut être utilisé qu'en association avec l'Avis Technique 16/02-436.

### Validité :

Celle de l'Avis de base, soit jusqu'au 31 juillet 2005

## 3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'objet du présent Additif est l'incorporation à l'Avis de base du complément informatif portant sur les caractéristiques environnementales et la classification des caractéristiques sanitaires de la maçonnerie brute, suite à son adoption par le Comité Environnement Santé de l'Avis Technique (CESAT).

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 16  
Bernard BLACHE*

*Pour le Groupe Spécialisé n°16  
Le Président  
E. DURAND*

# Additif au Dossier Technique

## établi par le demandeur

Le Dossier Technique est complété sur les paragraphes suivants :

tale collective conforme à la norme XP P 01-010 : « Monmur terre cuite rectifié pour pose à joints minces (37 cm) » datée du 25/08/03 fournie par BRIQUES DE FRANCE.

## A. Description

### 1.5 Caractéristiques environnementales

Les caractéristiques environnementales de la maçonnerie décrite dans le présent dossier sont synthétisées par le tableau d'impacts environnementaux, extrait de la fiche de déclaration environnemen-

**Unité Fonctionnelle (UF) :** Assurer la fonction de mur porteur (structure et clos) sur 1 m<sup>2</sup> de paroi et une isolation thermique (résistance thermique de 2.83 m<sup>2</sup>xK/W) pendant une annuité.

**Durée de Vie Typique (DVT) :** 100 ans

Impact environnemental	Unité	Valeur par annuité	Valeur totale DVT
Consommation de ressources énergétiques (total)	MJ /UF	10.49	1049
Consommation d'énergie renouvelable	MJ /UF	2.83	283
Consommation d'énergie non renouvelable	MJ /UF	7.66	766
Consommation de ressources non énergétiques	kg / UF	3.26	326
Consommation d'eau	litre /UF	1.49	149
Déchets valorisés	kg / UF	0.029	2.9
Déchets éliminés	kg / UF		
Déchets Industriels Spéciaux (DIS)		0.00148	0.148
Déchets Industriels Banals (DIB)		0.00165	0.165
Déchets Inertes		3.09	309
Déchets radioactifs (*)		0.0000475	0.00475
Changement climatique	kg équivalent CO <sub>2</sub> / UF	0.68	68
Acidification atmosphérique	kg équivalent SO <sub>2</sub> / UF	0.00384	0.384
Pollution de l'air	m <sup>3</sup> / UF	186.98	18698
Pollution de l'eau	m <sup>3</sup> / UF	18.38	1838
Pollution des sols		Les émissions dans le sol sont dus à la mise à disposition des énergies	
Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	kg équivalent CFC 11 / UF	0	0
Formation d'ozone photochimique	kg équivalent éthylène / UF	0.0003	0.03
Atteinte à la biodiversité	Les carrières d'argile, étant à ciel ouvert, provoquent une modification provisoire du paysage. Néanmoins, elles sont réaménagées au fur et à mesure de l'exploitation (**).		

(\*) dus à la production française d'électricité

(\*\*) conformément à la réglementation ICPE

## B. Résultats expérimentaux

- Caractéristiques environnementales et sanitaires.

Rapport Environnement-Santé Dossier CESAT n° 2003-002 du 28 août 2003.

Rapport d'essai CSTB (DDD/SB – 2003-015-BL, 21 Mai 2003) : Evaluation sanitaire des émissions de COV et d'aldéhydes par des briques et mortiers.

Rapport d'essai CSTB (SB 03-021-BL, Juin 2003) : Etude du comportement d'une brique et de son mortier face à une contamination fongique.

